

Plaidoyer en faveur des couples infertiles du Québec

Des propositions pour assurer l'avenir de la procréation assistée

Québec, le 18 mars 2015. « Il faut impérativement assurer l'avenir de la procréation assistée au Québec. Et cela passe par la sauvegarde du programme gouvernemental de procréation assistée et la couverture publique de la fécondation in vitro ». C'est ce qu'ont déclaré aujourd'hui les représentants de l'Association des couples infertiles du Québec (ACIQ) lors de leur passage devant les membres de la Commission de la santé et des services sociaux qui étudient actuellement le projet de loi 20.

Rappelant que depuis sa mise en place, le programme gouvernemental de procréation assistée a surtout attiré les critiques et les commentaires négatifs, les représentants de l'ACIQ ont insisté sur les nombreuses retombées positives du programme sur les patients, la santé des mères ainsi que des enfants, et sur le Québec.

« L'infertilité est une maladie. Même l'Organisation mondiale de la santé (OMS) reconnaît ce fait. Avec ce mémoire, l'ACIQ souhaite proposer aux parlementaires des pistes de solution afin de recadrer le programme sur des bases scientifiques et médicales, le rendre financièrement viable et d'en assurer l'acceptabilité sociale » a déclaré la présidente de l'association, Mme Virginie Kieffer Balizet.

Dans son mémoire, l'ACIQ proposant notamment :

1. De conserver la couverture publique de la fécondation in vitro avec des critères d'accès en fonction de l'âge
2. D'établir des balises claires de la couverture publique de la procréation médicalement assistée (PMA).
3. De limiter de manière stricte à trois le nombre d'inséminations couvertes par la RAMQ avant le passage en fécondation in vitro.
4. De revoir la limite d'accès à la PMA selon le nombre d'enfants et permettre les traitements aux familles avec deux enfants et moins.
5. De négocier des ententes avec les compagnies pharmaceutiques et recourir aux médicaments génériques.
6. De faire payer la conservation des embryons par les patients.
7. De rendre impossible le recours au crédit d'impôt pour les traitements de fertilité tant que le patient reçoit des soins couverts par la RAMQ.

Il est possible de consulter le mémoire qu'a présenté l'ACIQ à la commission parlementaire sur le site web de l'association : <http://www.aciq.ca/>

À propos de l'Association des couples infertiles du Québec

Fondée en 2005, l'Association des couples infertiles du Québec (ACIQ) a pour mission de représenter et de promouvoir les intérêts des couples infertiles du Québec afin que ceux-ci puissent recevoir un service de qualité et équitable. L'ACIQ se veut également une ressource pour les couples qui traversent la dure réalité de l'infertilité et qui ont besoin d'aide, de support et d'information.

- 30 -

Source : Virginie Kieffer Balizet
 Présidente, ACIQ
 514 561 4558.

Contact médias : Etienne Gosselin
 (819) 580-4081